



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME)

Service producteur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)- Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) – Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie

Opportunité : avis favorable émis le 3 mai 2012 par la Commission Démographie et questions sociales Réunion du Comité du Label du 14 novembre 2012 (formation Ménages)

L'enquête de conjoncture auprès des ménages est réalisée chaque mois par les Etats membres de l'Union européenne afin de suivre l'opinion que portent les ménages sur leur environnement économique et sur leur propre situation personnelle. Cette « enquête auprès des consommateurs », baptisée CAMME (enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle), et ayant fait l'objet d'une importante refonte en 2003, a pour objectif de recueillir, mois par mois, des informations sur le comportement des consommateurs, ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne.

L'enquête CAMME mesure également les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages (évolution des prix, etc.) et fournit ainsi une aide au diagnostic conjoncturel de l'économie française et aux prévisions à court terme de consommation des ménages.

Le questionnaire est organisé de la façon suivante :

- une partie introductive, le « module de gestion », qui permet de déterminer le répondant et le module « sociodémographique », qui décrit succinctement le ménage et les caractéristiques du répondant lors de la première interrogation ;
- le module « conjoncture », composé des questions harmonisées au niveau européen, et comprenant une partie « opinion sur la conjoncture générale en France », sur les 12 mois passés et sur les 12 mois à venir (situation économique générale, chômage, inflation, opportunité d'acheter, d'épargner...) et une partie « opinion sur la situation économique du ménage » également passée et à venir (niveau de vie, opportunité d'épargner, intentions d'achat d'un logement, d'une voiture ...) ;
- le cas échéant et sur un mois donné, une micro plate-forme additionnelle de 20 questions maximum, sur des sujets très variables liés à l'actualité ou à la conjoncture.

L'enquête porte sur les ménages ordinaires et résidant en France métropolitaine. *Une extension DOM serait étudiée si la Commission européenne en faisait la demande.* Les ménages sont enquêtés en trois vagues, trois mois de suite, selon un panel rotatif renouvelé par tiers à chaque vague. Environ 1600 questionnaires sont renseignés chaque mois.

L'enquête est effectuée sous la forme d'un questionnaire informatisé par téléphone par un enquêteur du réseau de l'Insee. La période de collecte est d'environ trois semaines. Le module socio-démographique est posé uniquement en vague 1, et les questions de conjoncture à chaque interrogation. La durée d'enquête est en moyenne de 13 minutes à la 1^{ère} interrogation, de 8 minutes aux deux suivantes. La présence d'une plate-forme, un mois donné, peut faire augmenter la durée d'enquête au maximum de 8 minutes supplémentaires en moyenne.

Les tableaux sont envoyés chaque mois à la Commission européenne selon un calendrier de diffusion très strict. Ils alimentent aussi les comptes nationaux trimestriels et des bases multisources. L'Insee publie, chaque fin de mois, sous sa responsabilité, un numéro mensuel « *Informations Rapides* », fréquemment commenté dans les médias sous la désignation de « moral des Français ». Des fichiers anonymisés de production et de recherche portant sur une année sont mis à disposition des chercheurs via le centre Quetelet, en juin de l'année suivante.

Le Comité émet les recommandations suivantes :

- Compte tenu du défaut de couverture qui reste important (environ 40%), le Comité encourage le service à poursuivre des opérations méthodologiques permettant d'évaluer le biais pouvant en résulter, en vue, éventuellement, de modifier ultérieurement le protocole de collecte de l'enquête. Ces opérations pourraient prendre la forme d'une collecte complémentaire par internet ou d'une enquête associée à l'enquête Emploi. Le service jugera de l'allocation des moyens à mettre en place pour organiser et planifier ces opérations. Toutefois, le Comité attire l'attention sur la durée de l'expérimentation qui devra être au minimum de 6 mois pour que puissent en être tirées des comparaisons significatives en termes d'évolution des indicateurs par rapport à l'enquête principale.

Ces opérations méthodologiques devront être présentées spécifiquement au Comité du label, sachant qu'il ne pourra pas leur être attribué un label mais seulement un avis d'examen.

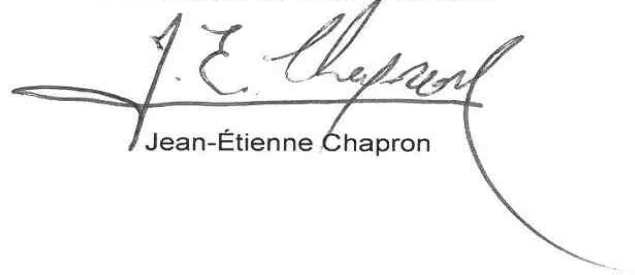
- Afin de limiter la dégradation de la qualité des échantillons, le Comité suggère au service d'explorer toutes les voies possibles pour récupérer des numéros de téléphone, notamment ceux des emménagés récents, à travers l'acquisition de bases de données d'entreprises ou de France-Telecom.
- Concernant les lettres-avis et la plaquette d'information, le service est invité à prendre en compte les suggestions et remarques faites par le Comité du label, notamment pour assurer la cohérence avec le nouveau mode d'échantillonnage. La mention de l'obligation de réponse devra être intégrée dans le texte de la lettre-avis.
- Le Comité du label encourage le service à diffuser une publicité sur la possibilité d'ouvrir des plates-formes légères, qui peuvent répondre à des besoins circonscrits d'opérations statistiques sur des thèmes d'utilité publique. Si de nouvelles plates-formes étaient envisagées, elles devraient faire l'objet d'une information préalable et un bilan devrait être présenté auprès du Comité du label.
- Plus généralement, dans le cas où des changements méthodologiques seraient envisagés, le service est fortement invité à en informer au préalable le Comité du label. L'attribution du label ne serait pas remise en cause sauf si cela devait impliquer un changement important de protocole.

« L'obligation de réponse est demandée de façon à assurer la continuité des conditions de collecte de l'enquête ».

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, assorti de la proposition de l'obligation, à l'enquête de conjoncture auprès des ménages mensuelle (CAMME) et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide 2013 à 2017

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron